



PROJET FEDERAL 2021-2026

Notre vision sur l'avenir

Préambule

Fort de l'expérience de plus de 100 ans, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a été créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921. Elle rassemble en son sein des militants, des professionnels et des bénévoles engagés ensemble pour réussir l'inclusion sociale et économique des personnes aveugles et malvoyantes.

Résolue à relever les défis d'une société en constante évolution, la Fédération a opéré une véritable mutation au cours de la dernière décennie : structuration et développement des services du siège, création d'un centre de formation, élargissement du réseau, construction du « faire ensemble », professionnalisation de ses membres par la formation et les échanges de pratiques, modernisation et redynamisation de la communication, ouverture aux partenariats et exigence de transparence financière pour les donateurs (label IDEAS).

Ces transformations lui donnent les moyens de poursuivre pleinement son combat pour la défense et l'accès aux droits des personnes aveugles et malvoyantes qu'elle représente. Si la société évolue, pour autant les obstacles à l'inclusion demeurent, frein à une citoyenneté à part entière des personnes déficientes visuelles !

Citons parmi ces principales difficultés : les aménagements et transports urbains des agglomérations en perpétuelle transformation qui négligent trop souvent les besoins et la sécurité des personnes déficientes visuelles. Le numérique est au cœur des enjeux de vie dans nos sociétés qui peinent à appliquer la réglementation permettant l'accessibilité : seuls 10% des sites internet sont accessibles. L'accès à l'information et à la culture n'est toujours pas suffisant puisque seulement 6% des livres sont accessibles à ce public. Il en va de même pour l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi ce qui a pour conséquence que près de 50% des adultes déficients visuels sont sans emploi !

Fidèle à ses principes fondateurs et à sa devise historique, « les aveugles, par les aveugles pour les aveugles », signifiant participation et prise de responsabilités des personnes atteintes de cécité ou de malvoyance par la co-construction des projets qui les concernent, et dotée d'un conseil d'administration aux trois quarts composé de personnes déficientes

visuelles, la Fédération a choisi aujourd'hui comme devise : « **la citoyenneté ça nous regarde** » !

Le respect de la dignité de la personne, son positionnement apolitique, ainsi que l'engagement sont au cœur de son action visant à l'autonomie et à l'inclusion des personnes aveugles et amblyopes, en référence à la convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées.

Centre ressources et animateur de réseau par son siège fédéral, base démocratique et gestionnaire de services et de structures par ses associations membres, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a ainsi vocation à intervenir dans tous les domaines stratégiques permettant l'amélioration de la vie des personnes touchées par la déficience visuelle en France : éducation, formation et emploi, accès aux droits, accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, nouvelles technologies et développement de l'accessibilité numérique, recherche médicale, information, sports, loisirs et culture, grand âge. De par ce large champ d'intervention, la Fédération participe à la réalisation des objectifs de développement durable de la société de demain, notamment ceux relatifs à l'accès à une éducation de qualité, l'accès à des emplois décents et de réduction des inégalités.

Ses moyens d'actions sont le plaidoyer, l'interpellation et la sensibilisation, la mise en réseau et le partenariat, la conduite de projets, la formation, la recherche, l'apport d'expertise, ainsi qu'un réseau varié de plus de cinquante associations, en métropole comme en Outre-Mer, qui permet de couvrir la diversité des problématiques liées à la déficience visuelle et ce sur la plupart des régions du territoire national.

Une conviction : fédérer autour d'objectifs communs, pour améliorer notre visibilité, l'attention et l'écoute de la société, afin de porter et défendre encore plus efficacement les intérêts des personnes déficientes visuelles et faire reconnaître cette spécificité.

Un défi : une organisation forte, participative et agile, structurée à partir de priorités clairement définies.

Des atouts : une expertise reconnue et un engagement fort, des associations adhérentes militantes et gestionnaires avec des administrateurs et des bénévoles déficients visuels, ainsi qu'une équipe de salariés compétents nourrissent la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France de leurs expertises tant d'usage que professionnelles. Ces associations, dans toute leur richesse et leur diversité, relaient les messages et représentent la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France en région.

Nos objectifs :

- Promouvoir notre parole et notre participation en tant qu'organisation représentative de personnes déficientes visuelles pour la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus inclusive.
- Développer des actions sur le terrain pour agir au quotidien dans chacun des domaines de la vie : l'éducation, l'emploi, les loisirs, le sport, la culture, la santé, les déplacements...

- Innover, expérimenter de nouveaux outils et de nouvelles pratiques pour que chaque personne déficiente visuelle puisse vivre en autonomie et en harmonie dans la société du XXI^{ème} siècle.
- Favoriser et participer à la recherche médicale, en santé et en sciences humaines et sociales pour nourrir la réflexion et apporter des réponses aux difficultés de la personne déficiente visuelle.
- Faire connaître et comprendre au grand public les spécificités des déficiences visuelles pour contribuer à l'amélioration des politiques publiques et des différents services ou dispositifs mis en œuvre et plus largement pour faire évoluer la société dans son ensemble.

6 axes majeurs

1. Consolider la dynamique du réseau pour défendre et faire reconnaître ensemble la place des personnes déficientes visuelles et aider chacun à mener des projets sur son territoire

1.1. Constats

La qualité d'une fédération vient de la dynamique des acteurs de son réseau à construire ensemble les actions pour défendre et faire reconnaître la cause des personnes déficientes visuelles, et aider chacun à mener des projets sur son territoire. Pour cela, la connaissance des actions de la Fédération et des actions menées par chacun des membres est indispensable aux adhérents, bénévoles et salariés des associations membres. Il est donc essentiel de renforcer les échanges entre associations de la Fédération pour mieux se connaître.

1.2. Créer une réelle dynamique du réseau fédéral pour un meilleur impact

Accompagner le développement des membres du réseau, en métropole comme en Outre-Mer, permet d'assurer une véritable représentation départementale ou régionale de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France et d'impulser un sentiment d'appartenance, dans le respect d'engagements réciproques.

Pour rendre visible l'appartenance à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, celle-ci encourage ses membres, le cas échéant et progressivement, à adopter sa charte graphique.

La dynamique du réseau se construit en :

- Favorisant les échanges et les rencontres afin de développer la connaissance de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France par ses adhérents et la connaissance des adhérents entre eux, ainsi que pour recenser et valoriser les richesses, les ressources et les innovations existant dans chacune des structures membres du réseau.

- Promouvant les personnes déficientes visuelles et leurs aptitudes, les encourager à se dépasser et les soutenir, tout particulièrement dans le domaine du sport de compétition par l'attribution de bourses sportives en vue des Jeux Paralympiques de Paris 2024.
- S'appuyant sur les expérimentations pour créer le lien social, pour mettre en place un accompagnement spécifique vers l'emploi et la formation développés par le réseau fédéral, et plus généralement, valoriser toute pratique inspirante issue des membres dans les différents domaines de la vie.
- Faisant grandir chacun des membres de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France en fonction de ses souhaits et besoins avec un soutien adapté et sur mesure en direction notamment des associations militantes portées par les personnes déficientes visuelles. La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France doit néanmoins rester le moteur et l'organe principal du réseau. Cette dynamique doit être harmonieuse et ordonnée.

1.3. Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions d'information à destination du réseau (mails thématiques envoyés), objectif : 2 par mois, et analyse des thématiques abordées.
- Nombre de réunions thématiques organisées (Flash info visio et temps « regards croisés »), objectif : 4 par an.
- Nombre d'actions du réseau relayées par la Fédération (via le bulletin d'information et les réseaux sociaux), objectif : 1 bulletin par mois.
- Nombre de mises en relation entre membres du réseau par la Fédération, objectif : 4 par an.
- Mesure à mi-parcours de la satisfaction des adhérents par questionnaire concernant les réunions thématiques, les relais d'information et d'action. Ce questionnaire sera complété de l'échange oral auprès d'au moins 12 membres représentatifs de la diversité du réseau.

2. Réunir les conditions d'une parole politique forte construite en lien avec les autres associations pour défendre les intérêts des personnes déficientes visuelles

2.1. Constats

La parole politique portée par la Fédération est construite par ses membres. Elle est le fruit d'une réflexion partagée et de débats permettant de la définir. Cette parole doit être diffusée au niveau national mais doit également être déployée au niveau de chacune des associations selon son périmètre d'action.

2.2. Construire une parole politique

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France adhère à la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes) qui est une structure destinée à influencer les acteurs publics pour promouvoir et défendre les intérêts des personnes déficientes visuelles.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est porteuse d'une vision politique construite avec ses adhérents. Elle établit des éléments de langage et élabore des positions politiques partagées par l'ensemble de ses membres sur les sujets essentiels. Lorsque c'est possible, la coordination avec les acteurs nationaux de la déficience visuelle ou d'autres partenaires doit être recherchée afin de démultiplier l'impact des messages et actions, dans l'intérêt de la personne déficiente visuelle.

La politique du réseau doit être insufflée par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, elle doit être réfléchie et s'ajuster au contexte social, culturel ou encore aux évolutions du numérique.

2.3. La communication : enjeu prioritaire pour faire entendre une parole politique

Faire savoir, interpeller et sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la cause des personnes aveugles et malvoyantes doit se faire par différents canaux : la communication est indispensable, elle est le reflet du dynamisme de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France et participe pleinement à une meilleure lisibilité de nos actions et missions.

Bien entendu, ce travail de communication doit aussi être mené auprès des personnes déficientes visuelles elles-mêmes pour leur faire connaître la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France et son réseau, son fonctionnement, ses actions, afin qu'elles puissent à leur tour être des ambassadrices de la défense de leurs droits et intérêts.

Les enjeux du numérique, l'accès aux savoirs et aux livres, l'accessibilité des lieux, l'innovation et la prise en compte dans les accompagnements et dispositifs de la spécificité des besoins des personnes déficientes visuelles sont des sujets transversaux à l'inclusion sociale, professionnelle et citoyenne des personnes déficientes visuelles.

2.4. Indicateurs d'évaluation

- Nombre de campagnes de plaidoyer menées par la Fédération et avec quels partenaires, objectif : en fonction de l'actualité politique et législative.
- Nombre de communiqués de presse et de campagnes de communication, retombées médias...
- Outils créés dans un but de relai par les membres (éléments de langage...), objectif : un outil par campagne de plaidoyer.
- Présentation des types et des thématiques d'actions menées par la Fédération et ses membres.

3. Approfondir l'action de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France pour défendre la qualité dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles à chacun des âges de la vie

3.1. Constats

La déficience visuelle est très mal connue et comprise par les pouvoirs publics et le grand public. Le mouvement de recherche de réponses polyvalentes et générales aux situations de handicap produit un effacement et une non-prise en compte des spécificités multiformes des déficiences visuelles et de leurs handicaps associés. Il est donc essentiel de pouvoir mieux faire comprendre et défendre ces spécificités.

3.2. Défendre les spécificités

L'étude Homère, étude populationnelle lancée en 2021 par un collectif d'associations à l'initiative de la Fédération, va permettre de mieux connaître les conditions de vie et les besoins de l'ensemble de la population déficiente visuelle, avec ou sans handicaps associés. Elle sera le socle pour mieux faire connaître et faire valoir leurs attentes : éducation inclusive, éducation spécialisée, formation, emploi, vie quotidienne, aides techniques, accès à la culture, accès au numérique, accès aux droits, logement inclusif, formations du personnel des EHPAD à la malvoyance, etc.

Parmi les actions envisagées :

Collaborer avec les autres associations nationales et les associations de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France pour porter ces spécificités.

Mener des actions de plaidoyer auprès des Ministères, des collectivités locales, et de toutes les institutions concernées (ARS, CNSA, HAS...) pour défendre les spécificités de l'accompagnement des personnes déficientes visuelles par des professionnels experts, de la toute petite enfance au grand âge.

3.3. Développer des formations spécifiques

Développer les formations spécifiques en direction des professionnels pour qu'ils soient experts dans l'accompagnement de la personne déficiente visuelle (Instructeurs pour l'Autonomie des personnes Déficiantes Visuelles, formation de formateurs en informatique adaptée, évaluation de l'accessibilité des sites internet...)

Développer des formations spécifiques en direction des professionnels, des enseignants mais aussi des parents et des personnes déficientes visuelles afin de garantir l'éducation et la formation des enfants et des jeunes notamment en ce qui concerne l'apprentissage du braille et l'acquisition des outils numériques qu'il ne faut pas opposer : ils sont

complémentaires, l'un comme l'autre étant essentiels pour l'accès à l'écrit ou à la connaissance.

Renforcer les partenariats avec les associations représentatives du monde de la déficience visuelle et des métiers du secteur de la déficience visuelle, l'Education Nationale et notamment l'INSHEA et les acteurs de la formation pour mettre en œuvre ces formations.

3.4. Créer les conditions pour une meilleure prise en compte des spécificités de la déficience visuelle

Pour ce faire :

Développer et faire reconnaître un label déficience visuelle pour les établissements d'hébergement et les services.

Renforcer la collaboration entre les directeurs des établissements et services adhérents de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France afin de dégager des bonnes pratiques qui pourront faire référence.

Créer les conditions d'une meilleure prise en compte des besoins des personnes déficientes visuelles avec handicaps associés (recherche de bonnes pratiques, développement de partenariats).

3.5. Indicateurs d'évaluation

- Déploiement de l'Etude Homère sur l'ensemble du territoire national et organisation d'un colloque présentant les résultats avec l'ensemble des partenaires, constitution d'argumentaires à partir de ces résultats.
- Nombre de participations dans les différentes instances nationales, conseils ou C.A.
- Avancement des travaux de développement des formations spécifiques ou de toute action permettant une meilleure prise en compte de la déficience visuelle, avec des précisions quant aux partenariats mis en place.

4. Développer le partenariat pour permettre aux personnes une pleine participation à la société

4.1. Constats

Dans un contexte et un environnement évolutifs, pour faire face aux enjeux du champ de la santé et du social et faire reconnaître la spécificité des déficiences visuelles dans les innovations numériques, pour faire face à la digitalisation de l'accès aux services et aux droits, il est indispensable de pouvoir mobiliser et renforcer des partenariats régionaux ou nationaux. Ces partenariats doivent émaner du monde associatif, notamment du champ du

handicap, mais doivent également s'ouvrir à d'autres types d'acteurs issus de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et aux opportunités permises par la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Par ailleurs, le partenariat entre membres de la Fédération doit se renforcer pour être davantage force de propositions et d'actions sur les territoires.

4.2. Développer les partenariats internes

Développer des **partenariats internes** en favorisant les collaborations avec et entre les associations membres du réseau qui œuvrent dans des champs similaires comme l'accompagnement des enfants déficients visuels, l'édition adaptée, l'accompagnement vers l'emploi, le développement d'espaces-ressources numériques ou encore de la pratique sportive. Cette collaboration peut prendre plusieurs formes selon la maturité des actions ou projets :

- échanges de pratiques sur des thématiques ciblées ;
- élaboration commune d'outils pour la représentation dans les instances du handicap et aide à la montée en compétences par la formation ;
- partenariat opérationnel autour d'un projet commun ;
- mutualisation de ressources communes entre associations membres.

Si la dimension régionale est naturellement plus propice à la mise en place de certaines collaborations, les échanges inter-régionaux sont également très enrichissants et à développer.

Cette démarche peut être accompagnée par le siège fédéral en termes d'identification des partenaires, de mise en relation, d'appui à l'écriture et au montage de projets ou encore de communication. Afin de pouvoir répondre à des demandes d'appui croissantes, fruits d'une veille accrue et à poursuivre sur les appels à projets, le siège fédéral doit lui-même développer ses forces vives notamment par le recours au mécénat de compétences ou à des stagiaires de niveau Master.

4.3. Développer les partenariats externes

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France souhaite résolument s'engager dans une démarche de partenariat choisi afin d'explorer des thématiques et pour mener des projets d'envergure à destination des personnes déficientes visuelles qui, in fine, permettent leur meilleure inclusion. Par elle-même, la démarche partenariale est inclusive. Il s'agit de « mieux faire ensemble » ce qu'il devient difficile, voire impossible, de « faire seul ».

Quelques principes doivent nous guider dans la recherche de partenaires :

1. Les valeurs des partenaires que nous sollicitons doivent être proches des nôtres ;
2. Les partenariats peuvent porter sur des projets ou des actions ponctuelles ou durables, sur des thématiques particulièrement essentielles pour les personnes déficientes visuelles ;

3. Les partenaires doivent viser les complémentarités, les apports mutuels et favoriser les synergies afin d'apporter une plus-value par rapport à un projet mené seul.

Les domaines à privilégier sont ceux de l'accès aux savoirs, à la connaissance, à la formation initiale et continue et à l'emploi, l'accessibilité universelle notamment dans les déplacements et le numérique, l'accès aux sports et ses équipements en vue des JO 2024 et la prise en compte des déficiences visuelles dans l'accompagnement et le prendre soin respectueux de la dignité de l'enfance au grand âge.

4.4. Être présent au niveau européen

La participation de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France à des actions et projets européens doit se poursuivre, notamment par le biais de son partenariat de longue date avec l'Union Européenne des Aveugles, tant sur des actions de plaidoyer que par la participation à des projets correspondant aux axes qu'elle défend dans le présent document.

De par ses actions et son adhésion au CFHE (Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes), la Fédération aide à la diffusion de la Convention des Nations Unies pour les Droits des Personnes Handicapées et milite pour son respect.

4.5. Indicateurs d'évaluation

- Mener des actions ou des projets mettant en synergie, avec l'appui de la Fédération, au moins deux membres du réseau, objectif : au moins 2 par an.

- Nombre et nature des nouveaux partenariats externes noués, objectif à 5 ans : 4 nouveaux partenaires hors déficience visuelle.

- Mener une action (en fonction de l'actualité législative européenne) ou un projet par an à l'échelon européen.

5. Promouvoir l'expérimentation, l'innovation, la recherche dans les réponses aux besoins des personnes déficientes visuelles

5.1. Constats

Une des vocations de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est de défendre les intérêts des personnes déficientes visuelles, de mener le combat pour l'accessibilité au sens le plus large du terme, de faire connaître ce que sont la cécité et la malvoyance dans leurs multiples réalités, permettant ainsi de mieux appréhender leurs conséquences pratiques, psychologiques et sensorielles. Cette vocation l'amène à soutenir les actions pouvant être engagées pour atténuer les effets de ces conséquences.

Ceci implique que soit approfondie la connaissance du handicap visuel par la recherche en santé. L'évolution démographique et l'état de santé de la population conduisent à une augmentation des besoins en réadaptation. Comme l'a précisé l'OMS en 2017, en lançant

l'initiative Réadaptation 2030, la réadaptation devient un élément essentiel de la couverture sanitaire universelle, au même titre que la promotion de la santé, la prévention et les soins thérapeutiques et palliatifs. Ainsi, la réadaptation fonctionnelle aide un enfant, un adulte ou une personne âgée à être aussi indépendants que possible dans les activités quotidiennes. Elle s'attaque aux problèmes sous-jacents (comme la douleur) en améliorant la manière dont un individu fonctionne dans la vie quotidienne et l'aide à surmonter ses difficultés.

L'appui à la recherche et aux actions innovantes que soutient la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France prend différentes dimensions :

5.2. Expérimenter et innover

5.2.1. La création d'un observatoire de la déficience visuelle en lien avec les partenaires du monde typhlophile

La Fédération porte une attention toute particulière aux actions de recherche et d'étude permettant de recenser les besoins des personnes aveugles et malvoyantes et de les faire mieux connaître. Complémentairement au pilotage et à l'animation du collectif associatif mis en place dans le cadre de l'étude populationnelle (étude HOMERE), dont les résultats sont attendus en 2022, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France vise à co-construire un observatoire de la déficience visuelle reconnu en France. Par les données qu'il recueillera, cet observatoire permettra de faire reconnaître la nécessité de la prise en compte des déficiences visuelles dans les politiques publiques pour une véritable société inclusive et solidaire.

5.2.2. Le soutien aux équipes de recherche et d'innovation

Ce soutien peut se faire par deux modalités :

- **Le soutien aux jeunes chercheurs** (doctorants ou postdoctorants) : la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France s'attachera à soutenir les recherches des connaissances, en redéfinissant avec le comité scientifique la mise en place de bourses de recherche qui porteront sur les différents domaines de santé.
- **L'appui aux équipes universitaires** dans leurs recherches par le partenariat. Le soutien de la Fédération des Aveugles de France peut s'articuler sur le principe de la communauté participative en appuyant l'expertise d'universitaires par celle des personnes concernées. Le cas échéant, la Fédération peut apporter une aide financière. Elle continuera son appui à la recherche fondamentale par son soutien à l'Institut de la Vision dont elle est l'un des co-fondateurs.

5.2.3. L'appui aux actions innovantes menées par ses membres

La Fédération soutien ces actions et aide à la mise en place de démarches d'évaluation et de mesure d'impact pour favoriser la reconnaissance et la visibilité de ces démarches.

5.2.4. La construction d'un dispositif de tests d'usage

La construction d'un dispositif de tests prenant appui sur ses associations membres afin d'apporter aux acteurs du monde économique, de l'innovation ou de la recherche une expertise d'usage pour toute innovation et évolution technologique, notamment dans le champ numérique.

Trois domaines essentiels pour l'autonomie des personnes sont à privilégier :

- **La recherche et l'innovation dans le numérique** : c'est une priorité essentielle pour la vie des personnes déficientes visuelles, tant pour l'accès aux savoirs, que dans sa capacité de formation et son emploi, tout comme dans l'accès aux services publics. La Fédération devra pour cela :
 - accentuer son positionnement comme interlocuteur pertinent produisant des connaissances, et accentuer la dynamique des Journées d'Étude Technologie et Déficience Visuelle (JETDV) par la création d'une communauté de pratiques liées à l'accessibilité des déficients visuels.
 - être en veille des innovations pour les repérer et accompagner l'émergence de celles que l'on considère comme pertinentes ; de participer à différents événements nationaux et internationaux afin d'échanger avec des pairs à l'étranger et avec les groupes d'intérêts œuvrant au niveau international.

- **L'innovation dans les services et les structures d'accompagnement** : être en appui des innovations et expérimentations mises en place dans des structures ou dispositifs d'accompagnement des personnes déficientes visuelles est un enjeu essentiel. C'est en effet la garantie que les modalités et outils d'accompagnement spécifiques à la rééducation, l'éducation, l'acquisition de savoir-faire, la construction de capacité d'autonomie soient en adéquation avec les évolutions des besoins des personnes déficientes visuelles.

- **La promotion du braille dans la société du XXIème siècle** : la Fédération doit défendre à tous les niveaux de la société l'utilisation du système braille qui reste le seul capable de conduire à une approche autonome et personnelle du texte écrit pour la personne aveugles ou gravement malvoyante. Le système braille renvoie au principe de l'alphabétisation, c'est-à-dire à la capacité d'apprendre à lire, écrire, calculer, lire et composer de la musique, à acquérir des outils pour comprendre le monde et agir socialement, culturellement, politiquement. Il est une des clés essentielles pour l'éducation et la formation. Cette conviction nécessite d'être force de propositions et d'évolutions en soutenant les recherches permettant de mieux prendre en compte l'usage du braille avec l'apport des nouvelles technologies, et tout particulièrement de l'informatique et du numérique, et de mieux comprendre la difficulté rencontrée dans l'apprentissage du braille abrégé.

5.3. Indicateurs d'évaluation

- un bilan annuel des actions menées au titre de l'expérimentation, de l'innovation et de la recherche est présenté en CA.

6. Une nouvelle approche économique pour faire face aux enjeux du monde d'aujourd'hui

6.1. Constats

Le modèle économique de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France repose essentiellement sur la générosité des donateurs et testateurs, grâce à des politiques de fidélisation et de communication actives qui permettent la réalisation des missions sociales. Notamment, la Fédération soutient les activités de ses structures réparties sur tout le territoire national (métropole et Outre-Mer) pour permettre une meilleure inclusion des personnes déficientes visuelles. Elle mène, de surcroît, des actions d'envergure nationale pour être toujours plus au service des personnes.

On constate une forte corrélation entre le niveau des legs enregistrés et le résultat économique, ce qui impacte la capacité d'action financière en faveur de la cause.

6.2. Réflexions à mener et appuis possibles

Pour offrir un niveau de missions sociales soutenu, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a mis en place un nouveau modèle économique qui s'articule autour d'une gestion pluriannuelle des ressources financières. Le développement du contrôle de gestion et des prévisions budgétaires a permis la création de fonds dédiés sur actions à venir. Cette « réserve » facilite l'anticipation des besoins futurs, identifiés et reconnus comme nécessaires à la réalisation du projet fédéral.

Tout en continuant à s'appuyer sur la générosité des donateurs et testateurs, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France diversifiera ses ressources par la création de nouveaux dispositifs pour porter des actions (formation, démarches de labellisation, création de services liés à l'accessibilité numérique...).

La veille active des appels à projets dans tous les domaines d'intervention de la Fédération et de son réseau sera accentuée. Dans le cadre d'une démarche RSE des acteurs économiques et institutionnels, la Fédération proposera une offre de sensibilisations élargie (exemple : ateliers de Cécifoot, Braille, sensibilisation à l'accueil d'un salarié déficient visuel...) auprès de ce public.

La mutualisation de certaines fonctions support sera à étudiée (gestion, comptabilité, politique des achats, gestion du patrimoine, ressources humaines, sites internet etc.) pour permettre un gain financier à l'ensemble de la Fédération et de son réseau.

L'accompagnement dont la Fédération bénéficie dans le cadre du label IDEAS constituera un appui à la réflexion et à l'anticipation des évolutions du secteur associatif, et comme guide dans la démarche d'amélioration continue de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France dans les champs de la gouvernance, de la transparence financière, du pilotage et de l'évaluation de l'action.

L'appui à la montée en compétences des administrateurs fédéraux par la formation (responsabilité associative, prise de parole en public, sujets d'actualité...) devra se mettre en place.

6.3. Indicateurs d'évaluation

- Mener la réflexion sur la question de la mutualisation et viser à la mise en œuvre d'une action de mutualisation par an.
- Obtention du renouvellement du label IDEAS.

7. Evaluation du projet fédéral

Chaque année, le projet fédéral est décliné en un plan d'action qui définit les objectifs de travail pour chacun des services.

Le plan d'action de l'année N-1 est évalué annuellement par les services et présenté au Comité Stratégique du début d'année. Celui-ci prépare la présentation au Conseil d'Administration de l'avancée de la réalisation du projet fédéral à partir des indicateurs inscrits dans le présent projet.

Conclusion

Consciente de sa responsabilité dans le choix de ses engagements et de ses priorités vis-à-vis de toutes les personnes déficientes visuelles, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France mettra tout en œuvre pour réaliser les objectifs énoncés dans ce projet fédéral 2021-2026.

La Fédération place ici au cœur de son action l'autonomie et l'inclusion, l'accessibilité universelle, le droit à une différence comprise et reconnue, pour que chacune et chacun accède à une citoyenneté pleine et entière.

Pour réussir et être au rendez-vous des enjeux d'aujourd'hui et de demain, au plus près des personnes et des territoires, la Fédération dispose de son siège et de son réseau. Source d'expérience et d'expertise de la diversité des besoins et des solutions, le réseau fédéral sera renforcé et doté de nouveaux moyens.

Si ce projet concerne en premier lieu les déficients visuels, il s'adresse aussi à toute la société ! L'ingénierie sociale, l'innovation, la prise de responsabilité des usagers, que l'on retrouve à la Fédération et dans son réseau, sont un formidable laboratoire du vivre-ensemble à disposition de tous, déficients visuels ou non!

Ce projet porte en lui, par les valeurs qui le guident et les objectifs qu'il poursuit, l'espérance d'une société solidaire, inclusive, respectueuse des individus, attentive aux différences et soucieuse du bien-être individuel et collectif.